

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le **29 mars 2023** à 19 h 00, en présentiel, dont un avis spécial fut émis le 24 mars 2023 à tous les membres du conseil municipal et remis par courriel.

Sont présents :

Monsieur Richard Blais, conseiller # 1
Madame France Tardif, conseillère # 2
Madame Hélène Côté Lambert, conseillère # 3
Madame Chantal Lacoursière, conseillère # 4
Monsieur Paul Olsen, conseiller # 5
Monsieur Philippe Delage, conseiller # 6

Est absent :

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse, Johanne Delage. Madame France Dumont, directrice générale, greffière-trésorière et Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière assistent également à la séance en présentiel.

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance extraordinaire et vérification du Quorum ;

Un avis spécial d'ajournement de la séance extraordinaire du 23 mars 2023 a été adressé à tous les élus absents le 24 mars 2023.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis spécial, la séance est ouverte à 19 h 25 par Madame la Mairesse de la Municipalité de La Patrie. Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire.

La séance est publique et en présentiel

2. Lecture et adoption de l'avis de convocation ;

Tous les élus présents ont pris connaissance de l'avis de convocation qui a été notifié, tel que requis par la loi, à tous les membres du conseil dans les délais requis, et ce par courriel le 24 mars 2023 et en personne à Monsieur Paul Olsen le 24 mars 2023.

Sur la proposition de Madame Geneviève Gilbert
Appuyé Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que l'avis de convocation soit adopté tel que présenté.

01. Ouverture de la séance extraordinaire et vérification du quorum ;
02. Lecture et adoption de l'avis de convocation ;
03. Candidatures employés des travaux publics ;
04. Période de questions ;
05. Fermeture de la séance extraordinaire ;

2023-03-124 Résolution adoptée à l'unanimité.

3. Candidatures employés des travaux publics ;

Considérant qu'un appel à la candidature a été lancé suite au conseil de février 2023 ;

Considérant que quatre candidatures ont été reçues dans les délais inscrits sur l'appel à la candidature ;

Considérant que celle-ci se terminait le 10 février 2023 à 11 h ;

Considérant que les candidats potentiels ont été rencontrés par les ressources humaines ainsi que la directrice générale ;

Considérant que les ressources humaines recommandent les candidatures de Madame Francine Talbot et Monsieur Mathieu Lambert pour les postes d'employés aux travaux publics ;

Sur la proposition de

Appuyée par

Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil engagent à titre d'employés aux travaux publics Madame Francine Talbot qui débutera le 11 avril 2023 et Monsieur Mathieu Lambert, qui lui, débutera le 4 juillet 2023, selon les conditions émises dans chacun de leur contrat.

Mesdames Hélène Côté Lambert et Chantal Lacoursière mentionnent qu'elles ne se prononceront pas sur la décision du conseil étant donné qu'elles sont toutes les deux en conflit d'intérêts. Celles-ci n'ayant jamais participé aux différentes rencontres associées à ce sujet.

2023-03-125 Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱ

4. Période de questions

Aucune question provenant du public puisqu'il n'a aucune personne présente.

5. Fermeture de la séance extraordinaire:

Sur la proposition de Madame Geneviève Gilbert, il est **résolu** unanimement de lever la séance à 19 h 29.

2023-03-126 Résolution adoptée à l'unanimité.

Johanne Delage,
Mairesse

Marie-France Gaudreau,
Directrice générale adjointe
Greffière-trésorière

Je, **Johanne Delage**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Johanne Delage, Mairesse

ⁱ 2023-03-30 – Résolution envoyé aux employés et montage des dossiers;